

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Andritz AG » du contrôle exclusif de la société « A. Celli Paper S.p.A. »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'Acquéreur** : la société « Andritz AG » ;
- **La Cible** : la société « A. Celli Paper S.p.A. ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des industries papetières.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 mai 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Andritz AG » de la société « A. Celli Paper S.p.A. », à travers l'acquisition de 100% de son capital et de droits de votes y afférents.

« Andritz AG » est une société anonyme de droit autrichien, cotée à la Bourse de Vienne, et dont le siège social est situé à Graz en Autriche. Il s'agit d'un fournisseur mondial de solutions dans les secteurs de la pâte à papier et du papier, des métaux, de l'énergie hydraulique, de l'environnement et de l'énergie.

« A. Celli Paper S.p.A. » est une société par actions de droit italien, dont le siège social est situé à Capannori en Italie. La cible est active dans la conception, la construction, la vente et l'installation d'usines et de machines pour la production de papier à usage hygiénique et d'emballage, ainsi que dans le commerce d'accessoires et de pièces de rechange connexes et dans le service après-vente associé.

Fait à Rabat, le 08 mai 2025.